

*Affaires courantes***PÉTITIONS**

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 20 pétitions.

[Note de l'éditeur: voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBREAFFAIRES AUTOCHTONES—DÉPÔT DU QUATRIÈME
RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Ken Hughes (Macleod): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du Comité permanent des affaires autochtones.

[Traduction]

Ce rapport est intitulé: «Ma langue à moi—alphabétisation: les autochtones font le point». Les membres du comité ont travaillé dans les meilleures traditions des comités de la Chambre pour rédiger ces recommandations qui ont rallié l'adhésion de tous. Le rapport lance un défi au gouvernement du Canada, aux ministres de l'Éducation de chaque province et territoire et aux dirigeants autochtones.

En ce dernier mois de l'année, désignée par les Nations Unies comme l'Année internationale de l'alphabétisation, le comité met au défi les gouvernements et les dirigeants autochtones de continuer sur cette lancée, de concentrer leurs efforts sur cette question et de mettre en place les moyens de relever à long terme le défi de l'alphabétisation.

Pour conclure, je devrais faire remarquer que c'est la première fois qu'on présente à la Chambre un rapport de comité dont les recommandations sont traduites en trois langues autochtones du Canada, à savoir en cri, en inuktitut et en ojibway. Il existe quelque 53 langues autochtones au Canada. Elles ont toutes la même valeur, mais pour des raisons pratiques on n'a pu faire figurer dans ce rapport que trois des langues écrites les plus couramment utilisées. L'utilisation de ces langues est la reconnaissance symbolique de la valeur de toutes les langues autochtones ainsi que du rapport important qui existe entre les langues autochtones et l'alphabétisation.

Je dépose également le rapport complet dans les deux langues officielles.

[Français]

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale dans les 150 jours.

[Traduction]

INDUSTRIE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE,
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DU NORD—DEUXIÈME
RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie, du développement régional et du Nord.

Le Canada doit être en état de compétitivité, et c'est exactement le thème du rapport. Nous devons être compétitifs pour commercer et nous devons commercer pour survivre. Tous les témoins qu'a entendus le comité ont clairement affirmé que les sciences et la technologie constituent la force motrice qui nous permet de créer des emplois pour accroître notre productivité, pour commercer plus judicieusement et pour conserver notre niveau de vie.

Nous avons recommandé, dans ce rapport, l'amélioration de l'éducation à tous les niveaux, l'amélioration de la formation, la création d'une économie forte et stable, une fiscalité plus claire et l'augmentation des transferts technologiques. Nous recommandons aussi la création d'alliances solides entre les gouvernements, l'industrie et les établissements d'enseignement.

Il y a d'autres questions importantes, comme l'alphabétisation, le développement durable et l'adaptation de la main-d'oeuvre, sur lesquelles nous ne nous sommes pas penchés. Nous n'abordons pas ces questions dans notre rapport, essentiellement parce que le temps dont nous disposions était limité et que la composition de notre comité changeait assez souvent.

En terminant, conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale dans les 150 jours qui suivent.

[Français]

PROJET DE LOI C-223—PRÉSENTATION DU RAPPORT DU
COMITÉ LÉGISLATIF

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-223, Loi concernant l'institution d'un jour de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail.